CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E189162** **VALABLE JUSQU'AU** **18/01/2027**

ÉDITÉ LE 18/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/09/2008

Forme juridique : SARL

Capital : 65 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT BRIEUC CEDEX 508178209

Siret : 508 178 209 00039

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 5043553

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 255201500001

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 255201500001

Situation fiscale et sociale : A jour au 18/12/2025

Raison sociale : ARGOAT BOIS ET CONSTRUCTIONS

ZONE ARTISANALE DE BEL AIR
22600 TREVE

Téléphone : 02 96 25 64 60 **Fax :**

Portable : 06 30 68 05 68

Responsabilité légale :
LAUNAY PHILIPPE MICHEL GÉRANT

Site Internet : http://argoatboisetconstr.wixsite.com

E-mail : argoatbois@gmail.com

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 288 000 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante)	3	09/11/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur	2	16/10/2025
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)		12/11/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/12/2025 10:10

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E189162** **VALABLE JUSQU'AU** **18/01/2027**

ÉDITÉ LE **18/12/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/09/2008
Forme juridique : SARL

Capital : 65 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT BRIEUC CEDEX 508178209

Siret : **508 178 209 00039**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 5043553

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 255201500001

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 255201500001

Situation fiscale et sociale : A jour au 18/12/2025

Raison sociale : **ARGOAT BOIS ET CONSTRUCTIONS**

ZONE ARTISANALE DE BEL AIR
22600 TREVE

Téléphone : 02 96 25 64 60 **Fax :**
Portable : 06 30 68 05 68

Site Internet : http://argoatboisetconstr.wixsite.com
E-mail : argoatbois@gmail.com

Responsabilité légale :
LAUNAY PHILIPPE MICHEL GÉRANT

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	09/11/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	16/10/2025
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	12/11/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	28/01/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	19/01/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	19/01/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.